

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Présentation des comptes de l'année 2006 :**

**BUDGET PRINCIPAL**

Section fonctionnement

Total recettes : 321479,48 €

Total dépenses : 257258,25 € soit un excédent de 64221,23 €

Section investissement

Total recettes : 149025,78 €

Total dépenses : 90521,16 € soit un excédent de 58504,62 €

**BUDGET LOTISSEMENT**

Section fonctionnement

Total recettes : 451064,49 €

Total dépenses : 152513,34 € soit un excédent de 298551,15 €

Section investissement

Total recettes : 122761,74 €

Total dépenses : 298634,33 € soit un déficit de 175872,59 €

**- BUDGET ASSAINISSEMENT**

Section fonctionnement

Total recettes : 217761,44 €

Total dépenses : 20396,77 € soit un excédent de 197215,67 €

Section investissement

Total recettes : 40477,72 €

Total dépenses : 79565,65 € soit un déficit de 39087,93 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité les dits comptes.

**Demande de subvention d'assainissement :**

Suite au bilan de l'étude de zonage d'assainissement et au mode de financement des travaux d'extension de réseau. Le conseil municipal décide de réaliser une tranche de travaux en 2007 et de solliciter une subvention auprès du Conseil général de La Sarthe. Ces travaux concernent La Route de Varennes et le montant prévisionnel est de 107140 € HT. Le financement prévu est de 60% par la commune et 40 % de subvention.

**Travaux d'aménagement du lotissement du pré :**

Il y a lieu de terminer les travaux d'aménagement dans le lotissement du Pré, après en avoir délibéré le conseil décide de réaliser ces travaux. Il accepte les devis réalisés par l'ESAT Les Chênes à savoir l'aménagement du rond point pour 306,18 €, la confection d'une allée pour 1460,91 €, le semis de gazon et plantation pour 1411,28 €. Ces travaux seront financés sur le budget lotissement 2007

**Taxe Assainissement / taxe forfaitaire :**

Monsieur le Maire pose le problème de l'utilisation du réseau d'assainissement communal sans consommation d'eau (puit ou forage). Après une étude de la consommation des ménages et compte tenu de la moyenne de consommation par personne obtenue auprès de VEOLIA. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'appliquer une consommation forfaitaire de 40 m<sup>3</sup> par an pour 1 personne, 80 m<sup>3</sup> par an pour 2 personnes, 120 m<sup>3</sup> par an pour 3 personnes, 150 m<sup>3</sup> par an pour 4 personnes. Cette tarification sera applicable au 01 Juin 2007 .

**Situation comptable de la Secos:**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la situation comptable et des point principaux qui en ressortent à savoir que l'engagement de la commune s'élève à 38110,46 € que le solde de trésorerie et de compte de tiers est positif de 48496,20 €, que la provision pour gros entretiens est de 3000,00 € et qu'il n'y a donc pas lieu de faire appel à une participation de la commune

**Divers :**

- Les jeunes nés en 1991 et dès leur 16 ans sont invités à passer en mairie afin de se faire recenser.

- Objets trouvés : Deux lapins de jardin ont été retrouvés et rapportés en mairie. Leurs propriétaires sont invités à passer en mairie pour les récupérer.

- Inscription à l'école de Souvigné : vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant ou vos enfants à l'école de Souvigné pour la rentrée 2007-2008. Il vous sera demandé votre livret de famille ainsi que le carnet de santé de l'enfant.
- Les cartes d'électeurs seront dans les boîtes aux lettres dès le début du mois d'avril.